

DECRET N° 95-141 du 03 Mai 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec le
Parlement, Porte-Parole du Gouvernement
de l'intérim de Monsieur Mama ADANOU
N'DIAYE, Ministre du Développement
Rural pour compter du 26 Avril 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 26 Avril 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADANOU N'DIAYE.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDR-MRP 4 SGG 4
AUTRES MINISTRES 18 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-